



PRÉFET DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 13 octobre 2017

**Restriction exceptionnelle de l'emploi du feu dans le
département des Alpes de Haute-Provence, au vu de l'état de
sécheresse.**

Compte tenu de l'état de sécheresse persistante, de la forte sensibilité au feu des espaces naturels du fait du dessèchement important des végétaux dans le département et du risque d'incendie de forêt particulièrement élevé qui en résulte, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence proroge exceptionnellement la période de restriction de l'emploi du feu dans le département, par arrêté préfectoral n°2017-285-005 du 12 octobre 2017.

Cette période de restriction s'étend jusqu'au 31 octobre 2017 inclus, au lieu du 15 octobre 2017 initialement prévu.

Les contrevenants sont passibles d'une contravention de la 4^{ème} classe de 135 €.

Toutes les informations relatives à cette restriction sont consultables sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>